

Procès-verbal

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Yves Loisel, Maire.

Présents : Yves Loisel, Olivia Binard, Guillaume Goupil, Santana Cadinot, Denis Cornier, Xavier Hamel, Fanny Lucas, Jean-Luc Malhouître, Claude Throude.

Absents excusés : Félix Vacher (pouvoir donné à Yves Loisel), Lesly Avenel (pouvoir donné à Xavier Hamel), Philippe Siroy (pouvoir donné à Denis Cornier), Fanny Suarsana, Josette Tatel.

Secrétaire de séance : Fanny Lucas.

Date de convocation : 18 août 2025. – **Date d'affichage** : 19 septembre 2025.

Le quorum ayant été constaté, M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

Un point est fait sur l'installation des abribus sur le parking de l'Ecole et au Bosc-Renier. Un devis a été demandé pour une plateforme en enrobé à l'Ecole. Concernant le Bosc-Renier, malgré les difficultés avec les riverains il a été convenu de privilégier l'intérêt général et de poursuivre le travail commencé. Les membres du Conseil n'ayant pas d'observation à formuler, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Actions en faveur des jeunes pour l'année scolaire 2025/2026

M. le Maire informe le Conseil que le montant des inscriptions fixé par la Communauté de Communes est de 38€ par enfant pour le Ludiculture et 30€ par enfant pour le Ludisport.

M. le Maire rappelle que la commune prenait ces frais à sa charge les années passées. Afin de poursuivre les actions en faveur des jeunes, il propose donc au Conseil Municipal de renouveler cette opération pour l'année scolaire 2025-2026.

Également, M. le Maire propose que la Commune attribue une somme de 40€ à chaque famille, destinée à compenser l'achat de fournitures scolaires pour les élèves fréquentant le Collège Jean Delacour à Clères de la 6^{ème} à la 3^{ème}, collège de secteur des élèves de Sierville.

M. le Maire précise que le coût total du projet est d'environ 3500€.

Un courrier sera transmis aux familles concernées pour les informer et leur demander de fournir un certificat de scolarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Nombre de votants	9
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0

Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques

M. le Maire donne lecture du projet du SDE76 consistant à créer une infrastructure de recharge pour véhicule électrique et donne lecture du projet de convention établi par les services du SDE76.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Adopte la convention et autorise M. le Maire à la signer, celle-ci entraînant une contribution communale de 4050€ par borne.*
- *Autorise le SDE76 à poser une borne sur l'emplacement suivant : parking de la Salle Albert Petit près de l'armoire électrique.*

Afin d'assurer le déploiement des bornes IRVE, la commune :

- Note que la borne est propriété du SDE76.
- Autorise l'occupation à titre gracieux de son domaine privé. Cette occupation est consentie à l'emplacement signalé au paragraphe 1 de la présente et sur le plan figurant en annexe. Cette autorisation est accordée au plus tard trois mois après la signature de la présente et pour toute la durée de l'exploitation du service.
- Permet l'utilisation de la borne IRVE créée pour tout usager en se conformant aux prescriptions relatives aux conditions d'implantation et de stationnement des véhicules.
- Autorise le SDE76 à assurer la fourniture de la borne de son choix. Le SDE76 ou son délégataire acquittera ainsi toutes les dépenses d'exploitation, notamment les dépenses de fourniture, de pose,

de raccordement de la borne, de maintenance, de mise en service, d'exploitation et de renouvellement, ainsi que les dépenses de consommation électrique, de consommation téléphonique et d'assurances (pour mémoire d'une valeur annuelle estimée 1500€/an) pour toute la durée d'exploitation du service.

- Autorise le SDE76 ou son délégataire à disposer des données issues du superviseur de données qui sera mis en place pour assurer l'interopérabilité du parc de bornes à la maille départementale, régionale et/ou nationale.
- Autorise le SDE76, le cas échéant à réaliser une signalétique horizontale et verticale adaptée aux emplacements de charge pour véhicules électriques et à afficher les informations nécessaires (partenaires financiers, mode de fonctionnement, tarifs,...).
- S'engage à maintenir l'emplacement dédié à l'IRVE, en espace public ou considéré comme tel, gratuitement accessible au public 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Nombre de votants	9
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0

Programme 2026 du SDE76 – Mise en leds « Chemin des Ecoles et Résidence Les Prés »

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2025-0-76675-M7039 et désigné « Chemin des Ecoles et Résidence les Prés » dont le montant prévisionnel s'élève à 21 294.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 515.25 € TTC.

Un retour est fait sur la qualité de la peinture des têtes de lampadaires qui est moins résistante que celle utilisée pour les mâts d'éclairage public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 8 515.25 € TTC ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Nombre de votants	9
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0

Bons de Noël 2025

Vu le budget communal 2025 qui prévoit l'attribution de bons de Noël aux personnes âgées de 65 ans et plus ;

Vu les réunions du 1^{er} août et du 5 septembre 2025 durant lesquelles les membres du CCAS ont proposé que soient attribués à chaque aîné de 65 ans et plus, 1 bon d'une valeur de 16 €, à valoir chez EARL Beaurain et 1 bon d'une valeur de 16 €, à valoir chez M. Magdoul à L'EPICE-RIT installés physiquement sur la Commune. Une boîte de chocolats sera remise aux habitants ayant quitté la commune au 1^{er} janvier 2025 pour aller en maison de retraite.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Nombre de votants	9
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0

Modification de l'adresse d'une habitation

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier l'adresse d'une habitation pour une meilleure identification et ainsi faciliter son repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur GPS.

Conseil Municipal – Séance du 12 septembre 2025

Dél.
18/2025

Dél.
19/2025

Dél.
20/2025

M. le Maire propose que l'adresse « 1329 route de Fresquiennes » soit remplacée par « 36 impasse de l'Epinette ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide donc que le logement auparavant situé au « 1329 route de Fresquiennes » soit désormais adressé au « 36 impasse de l'Epinette ».

Nombre de votants	9
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0

Attribution de subvention

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention qu'il a reçue de Mme Evrard pour l'achat d'un vélo cargo électrique pour son fils polyhandicapé.

M. le Maire précise que cette demande a fait l'objet d'un examen du Bureau Municipal.

Après examen et délibération, compte tenu de la situation particulière, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- l'attribution d'une subvention à :

- Mme Evrard – Achat d'un vélo cargo électrique : 100€ sur présentation de la facture d'achat.*

Nombre de votants	9
Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi51

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1, L.131-4, L. 151-1 et suivants, L. 151-5, L. 153-1 et L. 153-12 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de révision ;

Vu la délibération n°2022-06-27-049 du 27 juin 2022 par laquelle la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dit « PLUi 51 », précisant les objectifs poursuivis et validant les modalités de concertation.

Considérant que le débat sur le PADD constitue une étape essentielle de la procédure d'élaboration du PLUi ;

Considérant que les grandes orientations et les objectifs du PADD du PLUi ont été présentés aux élus communautaires, aux partenaires publics et au public ;

Considérant que les conseils municipaux sont appelés à débattre sur les orientations générales du PADD du PLUi au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi conformément à l'Article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu cette présentation, M. le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD. La parole est alors donnée aux membres du Conseil Municipal :

Le PADD étant un document très général, celui-ci ne soulève pas d'observation particulière.

La plus grande attention devra être portée sur le plan de zonage pour que notre projet d'avenir (projet intergénérationnel sur le terrain situé à côté de l'Ecole soit bien pris en compte).

En l'absence d'autre observation, M. le Maire clôt le débat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue de ce débat sans vote sur les orientations générales du PADD, conformément à l'Article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme ;*
- de préciser que ce débat est formalisé par la présente délibération ;*
- de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes.*

Comptes rendus des réunions de la Communauté de Communes, des Syndicats Intercommunaux et des Commissions Communales (documents consultables en Mairie aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la commune) :

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SMAEPA)

M. le Maire donne la parole à Claude Throude pour la lecture du compte rendu du Comité Syndical du 24 mars 2025 et des points à l'ordre du jour de la réunion du 30 juin 2025.

M. le Maire informe qu'un vote aura lieu à la CCICV pour que les syndicats qui souhaitent être transférés puissent le faire. Les autres syndicats pourront perdurer.

Syndicat Départemental d'Energie (SDE)

M. le Maire donne lecture du rapport d'activité 2024.

Informations

Travaux de voirie 2026

Plusieurs souhaits ont été émis auprès de la Communauté de Communes pour 2026 :

- Route du Bosc-Net
- Impasse du Bosc-Net
- Impasse de la Cauchardière

Remerciements

M. Roi, Président de l'Aïkido remercie la commune pour le prêt de la SAP à l'occasion du stage d'Aïkido qui a eu lieu les 26 et 27 juillet 2025.

Fleurissement

Le passage du jury a eu lieu le 18 juillet 2025.

Conseil d'Ecole

M. le Maire donne la parole à Guillaume Goupil pour la lecture du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 27 juin 2025. Un point est fait sur le remplacement de l'ATSEM actuellement en congés pour maladie.

CAUE

M. le Maire donne lecture du bilan 2024 du CAUE.

Signalisation en agglomération

M. le Maire donne lecture de la réponse de la Direction des Routes concernant le remplacement des panneaux routiers en agglomération. Il en parlera à la Commission sécurité de la Préfecture.

Interventions des Conseillers

Fête communale

- Compte tenu de l'incident ayant eu lieu lors du barbecue, les membres du bureau du Comité des Fêtes ont donné leur démission.
- Bons manèges : un appel via les supports de communication habituels de la commune sera réalisé pour recenser les élèves de primaire et les collégiens qui ne sont pas scolarisés à l'Ecole de Sierville et au Collège de Clères.

Le ramassage des ordures ménagères toutes les deux semaines pose la question de la salubrité notamment l'été.

La Mairie recensera le nombre de plaintes des administrés. Une proposition sera soumise à la CCICV pour organiser un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères au moins en période estivale.

Trottoirs Clos du Village

Un devis a été demandé pour la mise en enrobé des trottoirs du Clos du Village.

Des enfants ont eu cette semaine à la cantine des raviolis plutôt que des cordons bleus.

Le problème de livraison sera remonté à Newrest.

La SAP n'était pas rangée le lundi 1^{er} septembre pour le tennis de table.

A l'avenir, rendre inaccessible la SAP le lendemain de la Fête.

Report des élections municipales compte tenu de la potentielle dissolution de l'Assemblée nationale ?

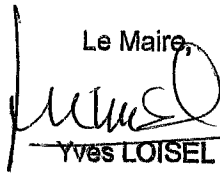
A priori non. En tout cas, pas d'information pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Signature du Maire :

Signature du secrétaire de séance :



Le Maire,

Yves LOISEL



Feuillet de clôture

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Yves Loisel, Maire.

Présents : Yves Loisel, Olivia Binard, Guillaume Goupil, Santana Cadinot, Denis Cornier, Xavier Hamel, Fanny Lucas, Jean-Luc Malhouitre, Claude Throude.

Absents excusés : Félix Vacher (pouvoir donné à Yves Loisel), Lesly Avenel (pouvoir donné à Xavier Hamel), Philippe Siroy (pouvoir donné à Denis Cornier), Fanny Suarsana, Josette Tatel.

Secrétaire de séance : Fanny Lucas.

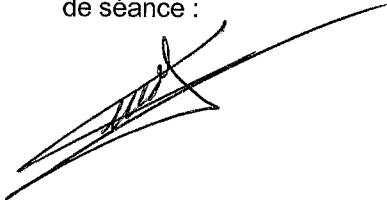
Date de convocation : 18 août 2025. – Date d'affichage : 19 septembre 2025.

Délibérations prises :

- 16/2025** Actions en faveur des jeunes pour l'année scolaire 2025/2026 : *approbation*
- 17/2025** Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques : *approbation*
- 18/2025** Programme 2026 du SDE76 - Mise en leds « Chemin des Ecoles et Résidence Les Prés » : *approbation*
- 19/2025** Bons de Noël 2025 : *approbation*
- 20/2025** Modification de l'adresse d'une habitation : *approbation*
- 21/2025** Attribution de subvention : *approbation*
- 22/2025** Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI51 : *approbation*

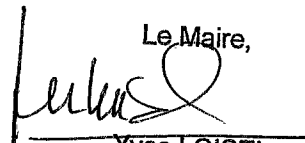
Signature du Secrétaire

de séance :



Signature du Maire :



Le Maire,

Yves LOISEL